

Du point de vue de l'histoire et de la tradition, il ne représente rien. Il fait fi du passé et, d'après moi, ne promet rien pour l'avenir.

Mettons de côté pour l'instant cet aspect du modèle et revenons au plébiscite. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que notre Parlement n'a pas été chargé de supprimer le pavillon rouge et de choisir un nouveau drapeau national dont le modèle, tout le monde l'admet, est le choix d'un seul homme. Nous sommes ici 265 représentants que le gouvernement veut forcer à éliminer le drapeau dont nous nous servons depuis tant d'années et à se prononcer sur un autre modèle choisi, celui-là, par le premier ministre. D'ailleurs, le premier ministre et le gouvernement ravalent le choix d'un drapeau national au niveau de la politique de parti, car le premier ministre vient déclarer que le gouvernement est disposé à lier son sort à celui de la résolution. La résolution doit être adoptée, sinon la Chambre sera dissoute et il faudra en élire une nouvelle.

Cela signifie simplement que tous les partisans du gouvernement voteront pour le drapeau par esprit de fidélité à leur parti, à moins d'avoir assez de cran pour défendre un principe plutôt que le parti et pour refuser d'être les esclaves de la discipline du parti, en ce qui concerne une affaire aussi importante pour le Canada et qui les touche de si près. Très peu de partisans du gouvernement subiront victorieusement cette épreuve, d'ailleurs inutile. Comme je l'expliquerai plus tard, il n'est pas nécessaire que quiconque ait à prendre une telle décision.

Entre-temps, je poursuis mon argumentation selon laquelle le Parlement n'est pas habilité à choisir un drapeau national. Je fonde cette affirmation sur le fait que la majorité à la Chambre est de 133 députés, à qui le gouvernement a demandé de prendre la responsabilité de choisir un drapeau qui sera un symbole accepté et vénéré, j'espère, par 19 millions de Canadiens. Monsieur l'Orateur, cela fait exactement sept personnes pour un million d'habitants, car sept fois dix-neuf font 133. Pensons-y bien. Allons-nous permettre à sept personnes sur un million de choisir le drapeau du pays? Je veux qu'on réponde ici à cette question. Telle est la situation ridicule à laquelle nous faisons face aujourd'hui et on n'aurait jamais dû nous l'imposer.

Qui est à blâmer? Le premier ministre, parce que la résolution est inscrite à son nom. Le parti libéral est à blâmer également, étant donné que très peu nombreux sont ceux qui font passer leurs principes avant le parti. Le gouvernement peut prétendre que cette question était en cause lors des dernières élections. Je prétends de mon côté qu'elle ne l'était pas, du moins pas de façon générale. Le premier ministre a dit

que c'était une promesse, et c'est peut-être vrai. Mais où a-t-elle été faite? Selon moi, on n'a pas insisté là-dessus, on n'en a pas fait un article important du programme libéral. Dans ma circonscription de Victoria-Carleton, je ne me rappelle pas avoir entendu un seul mot à ce sujet et mon adversaire n'en a pas parlé une seule fois. Je suis certain que nombre de députés peuvent dire la même chose. Je répète que nous n'avons pas le droit de choisir arbitrairement un nouveau drapeau national et, ce faisant, de mettre au rancart ou détruire le pavillon rouge.

Même en admettant, monsieur l'Orateur, qu'il en a été le moins du monde question au cours de la campagne électorale, le facteur important c'est que le premier ministre n'a pas obtenu la majorité des votes ou des sièges. Le gouvernement est minoritaire et n'a pas obtenu un mandat pour effectuer un changement aussi important après un simple vote majoritaire au Parlement. Le premier ministre doit savoir, et le gouvernement aussi, que ce changement et le modèle ne peuvent être acceptés par un grand nombre de Canadiens. A mon avis, ils ne sont pas acceptables pour la majorité des Canadiens. Mais le gouvernement se propose tout de même de nous faire avaler ce modèle. Puis on nous dit: si vous l'avalez et que vous vous rendez à nos volontés, on vous accordera quelques jours de congé que vous passerez avec votre femme et votre famille dans vos circonscriptions. C'est une proposition que je ne peux pas accepter et que je n'accepterai pas.

Le premier ministre dit qu'il s'est engagé. Pas à mon avis, étant donné les arguments avancés auparavant. J'estime que, même s'il s'était engagé, il devrait placer l'intérêt du Canada au-dessus d'engagements pris, d'ailleurs, inconsidérément dans la fièvre de la campagne électorale. Il devrait fournir des explications et s'abstenir. Tenir un engagement insensé est la négation même du devoir. Il ne devrait pas forcer les Canadiens à adopter un modèle, vu le grand nombre de gens, la majorité je crois, qui n'en veulent pas.

J'ai un autre argument à faire valoir. Une modification aussi importante que celle qui est envisagée aux termes de cette résolution n'est pas en général adoptée par une assemblée à la majorité des voix. Si nous examinons la situation aux États-Unis en ce qui concerne les amendements à la constitution américaine, ou plus récemment la motion qui a mis fin au débat sur la mesure relative aux droits civils, nous nous rendons compte que des questions de ce genre, semblables à celle du drapeau au Canada, ne sont adoptées qu'aux deux tiers des voix. Nous reconnaissons certainement que le changement d'un